



## Voies Navigables de France InFO-Flash Des Délégués Syndicaux Centraux

La réunion mensuelle DG/DSC s'est tenue le jeudi 6 septembre 2018

### QUE Faut-il EN RETENIR ?

**- Sur sa lettre de mission :** Le DG nous a indiqué qu'elle était dans le circuit de signature, et qu'il devrait donc la recevoir très prochainement. Il a réaffirmé qu'il nous la présenterait dès qu'elle lui serait parvenue.

**- Sur le contrat d'objectif :** Le DG a indiqué que son élaboration sera engagée dès qu'il aura reçu sa lettre de mission signée. Selon lui, l'élaboration pourrait être réalisée fin 2018 et la phase de signature pourrait intervenir début 2019.

**- Sur le projet de loi d'orientation des mobilités :** Le DG, tout en admettant que le dispositif législatif n'était pas totalement stabilisé, s'est déclaré confiant sur la mise en place des dispositions visant à sécuriser et développer les recettes de VNF.

**- Sur l'état des infrastructures et le besoin de financement :** Le DG a précisé que le projet de loi LOM contient des dispositions qui prévoient la mise en place d'une programmation financière pour faire face aux besoins de régénérescence des infrastructures. Ainsi, il a bon espoir que les crédits de VNF soient augmentés pour permettre la remise à niveau de son réseau. Concernant la réparation de l'écluse de Neuville Day, il s'apprête à mettre en place les crédits nécessaires, et examine en parallèle comment mieux associer les collectivités à nos enjeux dans le cadre d'un « contrat de canal ».

**- Sur le recrutement de CDD publics en lieu et place des OPA :** Le DG a rappelé l'énergie qu'il déploie sur ce dossier en vue d'obtenir le recrutement d'OPA. Pour illustrer son propos, il nous a remis une copie du courrier qu'il a adressé au directeur général de la Fonction publique dans lequel il insiste sur l'urgence de débloquer ce dossier. Nous lui en avons donné acte et avons rappelé qu'un RDV devait avoir lieu le 28 août dernier entre **Force Ouvrière** et le Directeur de cabinet du MTES. Ce RDV a été annulé du fait de la démission du Ministre et nous sommes dans l'attente d'une nouvelle date.

Le DG a ensuite rappelé que compte tenu de l'impossibilité de recruter des OPA, il fallait bien trouver des solutions pour assurer les missions et que le recours à des CDD publics lui paraissait la moins mauvaise des solutions.

Pour **Force Ouvrière cette solution est inacceptable**, car elle contribue à accélérer la disparition du corps des OPA. Pour **Force Ouvrière, il est indispensable** que le DG obtienne l'appui de la Ministre, car seul un portage politique de ce dossier permettra de contrecarrer le dogme de Bercy.

**- Sur la réorganisation larvée de la filière domaniale :** Le DG a eu l'air surpris par notre interpellation. Il a contesté le caractère larvé de la démarche, en rappelant que son lancement avait fait l'objet d'une présentation (**très vague**) en CTU Plénier. **Force Ouvrière a dénoncé** le fait que cette réforme soit menée tambour battant, sans aucune information ni des personnels ni de leurs représentants. Ainsi les diagnostics RH seraient terminés et les premières mesures de réorganisation (**transfert de postes des UTI vers le siège des DT se mettent en œuvre - Force Ouvrière a cité l'exemple de la DT Nord Pas-de-Calais**). L'histoire se répète et les personnels de la filière domaniale s'apprêtent à subir les mêmes réorganisations que ceux de la filière comptable avec les impacts que l'on connaît. **Force Ouvrière a brandi la menace** d'une nouvelle expertise CHSCT, afin que les personnels ne soient pas sacrifiés sur l'autel des réductions d'effectif.

Le DG a été sensible à notre argumentation et s'est engagé à faire un point en COMEX avec ses Directeurs. Quoi qu'il en soit, **Force Ouvrière reste mobilisé** sur ce dossier et se battra pour la défense des intérêts des personnels.

**- Sur les sujets indemnitaires (CIA, rémunération des intérimaires, Commission indemnitaires) :** La DRHM évoque les différentes notes de gestions reçues au cours de l'été.

Concernant la note sur l'attribution de CIA, elle rappelle que le dispositif concerne l'ensemble des personnels **pris en charge par le MTES**, et que les Établissements Publics ne sont pas visés par cette mesure. Ils n'ont d'ailleurs pas été associés à sa mise en œuvre. Elle indique toutefois que VNF envisage l'attribution de CIA en 2018 sous réserve de disposer d'une réserve suffisante sur les crédits de masse salariale (**vérification en cours**). Elle ajoute qu'elle a demandé aux directions territoriales de préparer un exercice de répartition d'une enveloppe prenant en compte une modulation pouvant aller de 0 à 300 % du taux de base.

**À titre indicatif, pour un C administratif, cela correspondrait à une prime variant entre 0 et 600 euros !**

Pour **Force Ouvrière**, une telle amplitude est totalement inacceptable. **Force Ouvrière revendique** l'attribution pour chaque agent d'une prime correspondant au montant de référence.

La DRHM évoque ensuite la suppression des commissions indemnitaires prévues par les notes de gestion du MTES, et précise que cette décision fait suite à un avis de la CADA (**commission d'accès aux documents administratifs - CADA**) qui a estimé que la diffusion des coefficients individuels des agents aux organisations syndicales était contraire au respect du droit des personnes. La DRHM estime que cette décision s'impose à VNF.

Pour **Force Ouvrière**, cette décision est totalement inacceptable, car elle renforce l'opacité du dispositif de répartition des primes, à l'heure où VNF entend pratiquer des modulations exorbitantes, et qu'elle ne permet plus aux Organisations Syndicales de veiller à l'équité de traitement des personnels. **Force Ouvrière a par ailleurs demandé** la transmission de l'avis de la CADA. Le DG a indiqué qu'il regarderait si cet avis peut être communiqué.

Concernant la rémunération des intérimaires, la DRHM a pris acte des dispositions contenues dans la note de gestion qui prévoit que pour la filière administrative l'intérim soit rémunéré sur l'enveloppe de CIA. Pour les personnels techniques la prise en compte de la sujétion d'intérim se traduira par une augmentation du coefficient de modulation individuel, dans le respect de la moyenne, ce qui signifie qu'elle se ferait au détriment de l'ensemble des personnels du groupe d'harmonisation. Pour **Force Ouvrière** cette solution est totalement inacceptable, car elle conduit à prendre à Paul pour donner à Pierre, et **Force Ouvrière exige** que l'Établissement mette en place une dotation spécifique pour rémunérer l'ensemble des intérimaires, quel que soit le grade ou la filière. **Force Ouvrière a dénoncé** à ce propos le fait que les personnels de catégories B et C soient exclus du dispositif d'intérim, alors qu'ils sont les premiers concernés par les surcharges de travail consécutives aux vacances ou suppression de postes de plus en plus nombreuses à VNF.

**- Sur l'attribution de titres restaurant pour les personnels publics :** La DRHM a indiqué qu'il n'y avait aucune évolution positive sur ce dossier, et rappel que les tutelles sont hostiles au principe.

**Force Ouvrière rappelle** l'engagement qui avait été pris par le précédent DG sur ce sujet lors de la création de l'EPA, dans le cadre de la mise en place d'une communauté de travail de l'établissement.

**Force Ouvrière se battra** pour que les personnels publics bénéficient de ce dispositif dans les mêmes conditions que les personnels privés.

**- Sur les promotions des Personnels d'Exploitation au titre de 2019 :** **Force Ouvrière a pris acte** de la décision du MTES de suspendre le dispositif de promotion au titre de 2019 pour les PETPE, compte tenu de la modification de leur statut annoncée pour fin 2018. Outre que cette modification va entraîner la rétrogradation des Chefs d'Équipe (**dont certains étaient nommés avant le 31**

**décembre 2016**) en Agents d'Exploitation Principaux, elle va entraîner un retard significatif dans le calendrier des promotions qui ne pourront intervenir au plus tôt qu'à l'été 2019. Rappelons que l'administration avait mis de nombreuses années à rattraper l'année de retard dans le processus de promotion des PETPE.

**Il s'agit une nouvelle fois d'un des nombreux « effets positifs » de PPCR. Les personnels concernés apprécieront et sauront s'en rappeler le 6 décembre !**

**- Sur la généralisation de l'utilisation de NAUTILUS à tous les personnels :** La DRHM a confirmé qu'une réflexion était engagée sur cette question, mais qu'à ce stade, aucune décision n'avait été prise. En tout état de cause, **les difficultés soulevées par Force Ouvrière** ont bien été identifiées et seront analysées dans le cadre de la solution retenue.



**Méfiez-vous des contrefaçons**

**Le 06 décembre 2018,**  
**votez Force Ouvrière !**

**Les DSC Force Ouvrière**  
**de l'EPA VNF**